****

**Aide à la mobilité internationale des doctorants (AMI Doctorants) – Appel à projets 2020 - 2021**

Cette aide est destinée aux doctorants en sciences humaines et sociales, sans condition de nationalité, inscrits en **1ère ou en 2e année de thèse lors de l'année universitaire 2020 - 2021.**

Les étudiants ne percevant aucune rémunération pour des activités liées à la poursuite de leurs études sont éligibles en priorité. En revanche, les doctorants bénéficiaires d’une allocation de recherche financée par la Région ne sont pas éligibles.

Le financement régional peut servir à couvrir les dépenses engendrées par toute mobilité à l’étranger entre septembre 2020 et septembre 2023 (hors métropole, départements et collectivités locales d’outre-mer) sans condition de durée, effectuée dans le cadre du programme de recherche poursuivi par le doctorant : études de terrain, stages, séjours d’études, participation à des séminaires et colloques internationaux (hors frais d'inscription).

**Montant de la bourse : 4 000 € maximum**

Cette bourse peut être utilisée par le doctorant bénéficiaire sur toute la durée restante de la thèse, **sans pouvoir toutefois excéder 3 ans** à compter de la date de son attribution par la Commission permanente du Conseil régional.

Cette bourse n’est attribuée qu’une seule fois.

**Dépôt des candidatures**

L’étudiant doit remplir et imprimer le dossier de candidature disponible sur le site de la Région à l’adresse suivante :

<https://www.iledefrance.fr/bourses-mobilite-ile-de-france-doctorants>

Ce dossier doit ensuite être envoyé **par mail uniquement** à Madame Julie Abenia (julie.ad@parisnanterre.fr) **et** à Madame Pauline Julien (julien.pauline@parisnanterre.fr) en vue d’une sélection et d’un classement par la direction de l’école doctorale.

Date limite de retour des dossiers : **29 mai 2020**

Composition du dossier

- un exemplaire du dossier d'inscription ;

- une lettre de motivation non manuscrite ;

- une lettre de soutien du directeur de thèse.

Les étudiants sélectionnés recevront, à partir du **2 juin 2020**, une attestation d’éligibilité et pourront saisir leur candidature sur la plateforme des aides régionales.

Cette année l’ED 138 peut présenter 2 dossiers à la Région.